Conception énergie éolienne

A-2 Carte indicative des intérêts de la Confédération lors de la planification d'installations éoliennes

La carte présente une synthèse générale des différents intérêts de la Confédération pouvant être représentés spatialement et devant être pris en compte lors de la planification d'installations éoliennes. La carte ne représente pas ou pas de façon exhaustive les différentes restrictions fédérales, notamment dans les domaines de l'aviation civile, des infrastructures militaires, des faisceaux hertziens, de la protection de la nature et des espèces ainsi que des plans sectoriels de la Confédération.

La carte se base sur le contenu du point 2.2 de la Conception énergie éolienne et ne tient pas compte des intérêts et des zones de protection cantonales et communales. Même si certaines informations de la carte se basent sur un contenu ayant force obligatoire pour les autorités, par ex. les objets des inventaires fédéraux, la carte A-2 n'a pas force obligatoire pour les autorités. La carte ne prend tout son sens qu'à la lumière des informations complémentaires contenues dans la Conception énergie éolienne et dans le rapport explicatif y relatif (www.are.admin.ch/energieeolienne).

Zones avec restrictions dues à des intérêts de la Confédération

- Zones à bâtir avec zone tampon (protection contre le bruit)
- Zones de protection sans pesée des intérêts
- Zones en principe à exclure
- Zone avec pesée des intérêts en présence d'un intérêt national
- Zones sous réserve de coordination (non exhaustif)

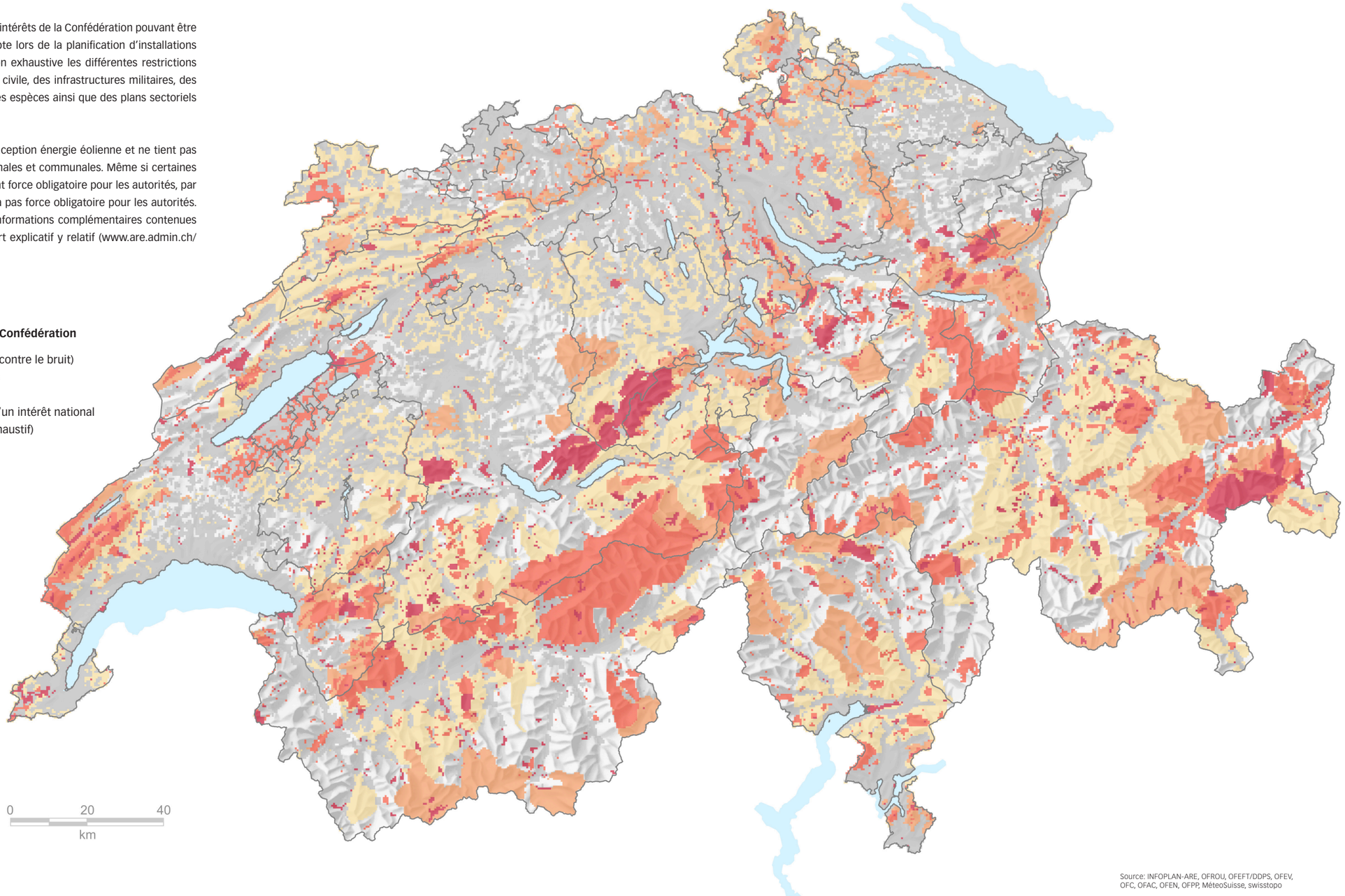

Source: INFOPLAN-ARE, OFROU, OFEFT/DDPS, OFEV, OFC, OFAC, OFEN, OFPP, MéteoSuisse, swisstopo

© ARE 2020, www.are.admin.ch